MAIRIE DE SADIRAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Par arrêté n° 2026.11.45 en date du 20/11/2026, Monsieur le maire de la commune de

SADIRAC

A ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de recensement des chemins ruraux.

Madame PEJOUX Georgette a été désigné en qualité de commissaire-enquêtrice.

L'enquête se déroulera du **07/12/2026 au 24/12/2026 à 12h30 inclus**.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- Par mail à infomairie@sadirac.fr ayant pour objet : « *Enquête publique sur le recensement des chemin ruraux de Sadirac* »
- Par voie postale au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Sadirac - 25, rte de Créon – 33670 SADIRAC

Madame la **commissaire-enquêtrice tiendra une permanence** en mairie comme suit :

- **Le vendredi 11/12/2026 de 13h30 à 17h00**

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à Monsieur le maire, dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, l'assemblée délibérante de la commune de Sadirac se prononcera sur le projet, en tenant compte des avis joints au dossier, ainsi que des observations et du rapport de la commissaire-enquêtrice.

Le Maire de Sadirac